



BPEV
 Rue du 31-Décembre 8
 1207 Genève

N/réf. : CF/AS/mn

Genève, le 8 février 2021

Commission consultative sur les thématiques liées à l'orientation sexuelle,
 l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles

Rapport d'activité législature 2018-2023

2e année

(1^{er} décembre 2019 – 30 novembre 2020)

I. Bases légales de la commission

Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
 Article 2, lettre f, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
 Articles 1 et suivants, du règlement pour la promotion de l'égalité et la prévention des violences, du 5 mars 2014 (RPEPV; B 1 30.12),
 Arrêté 717-2019 du 27 février 2019.

II. Compétences de la commission

La commission a notamment pour tâches d'émettre des avis et conseils sur la prise en compte des questions liées à l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre dans l'ensemble des politiques publiques ; de définir les objectifs à atteindre et de proposer des priorités dans les tâches à accomplir ; de s'informer de l'avancée de l'élimination des discriminations et des violences liées à l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre ; de préavisier toutes les questions qui lui sont soumises.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie à trois occasions en séance plénière, les 3 février, 24 juin et 28 octobre. Elle a procédé aux activités suivantes:

- présentation de la recherche menée par la Professeure Marylène Lieber, ainsi que par Mesdames Cécile Greset et Stéphanie Perez-Rodrigo (Université de Genève), sur mandat du BPEV : « Le traitement pénal des violences sexuelles à Genève : premiers résultats de l'enquête »;
- suivi de la situation de crise sur le terrain, suite à la situation de semi-confinement dans le cadre des mesures COVID-19;
- suivi des travaux des sous-commissions.

Trois sous-commissions ont été actives durant la période concernée :

Sous-commission Violence Sécurité Statistique

La sous-commission s'est réunie le 2 septembre et le 11 novembre. Suite à l'extension de l'art. 261bis du Code Pénal aux violences fondées sur l'orientation sexuelle, la sous-commission consultative a pour projet de réaliser une cartographie du réseau genevois concerné par les violences fondées notamment sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, afin, en particulier, d'identifier les entités actives dans ce domaine, de les sensibiliser et de déterminer l'éventuelle utilité de la création d'un centre d'écoute spécifique. Un questionnaire d'état des lieux et d'évaluation des besoins sera adressé début 2021 auprès de différentes associations et institutions.

Sous-commission Santé Précarité Cohésion sociale Asile Migration

La sous-commission s'est réunie les 27 février, 30 septembre, 30 novembre et 8 décembre. Elle a adressé un courrier à la magistrate concernant ses préoccupations relatives aux droits et à la santé des personnes intersexes et trans* avec une demande d'attirer l'attention de Monsieur Mauro Poggia sur ces enjeux. La sous-commission a par ailleurs nommé un groupe de pilotage en vue de l'organisation d'un colloque pour le personnel de santé en 2022 sur la problématique du consentement libre et éclairé et des pratiques médicales sur les personnes trans* et intersexes.

Sous-commission Prévention Sensibilisation Formation

La sous-commission s'est réunie le 1er septembre et le 2 novembre. En collaboration avec des représentant-e-s d'associations concernées, elle pilote un projet de prévention des discriminations qui réponde au concept d'intersectionnalité, c'est-à-dire faisant référence à la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de stratification, domination ou de discrimination dans une société. Un questionnaire d'évaluation des besoins sera adressé début 2021 auprès de différentes associations et institutions.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par le BPEV.

Le secrétariat effectue les tâches suivantes :

- composition des ordres du jour à partir des propositions des membres;
- convocation des membres;
- invitation d'entités ou de personnes externes;
- élaboration des procès-verbaux;
- préparation et rédaction des rapports produits par la commission;
- établissement des décomptes en vue du paiement des jetons de présence;
- démissions et nominations des membres.

Les éléments nécessitant une validation sont du ressort de la présidence de la commission.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

2 980 francs.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOf)

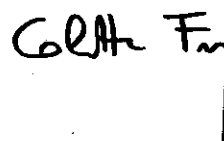
Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOf)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOf)

Néant.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Colette Fry' with a stylized flourish at the end.

Colette Fry
Présidente de la commission